

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Jeudi 7 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 7 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Noëlle HUGUENIN, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- ⇒ **Budget Commune – Décisions modificatives**
- ⇒ **Indemnité de Conseil allouée au Comptable public**
- ⇒ **ONF – Forêt communale : État d'assiette des coupes et destination des produits**
- ⇒ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 31 octobre 2019,

Présents : MMES Noëlle HUGUENIN, Muriel CUENIN, Marie-Paule MASSON et Marie MATHIEU, MM. Joël JACQUEMIN, Nicolas HAYOTTE, Claude LHUILLIER, Julien POTHIER, Yvan RIVAT et Jean Maurice THAILLARD.

Absent : M. Anthony LANGEVIN donne procuration à Mme Marie-Paule MASSON

Secrétaire : M. Julien POTHIER

Approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 17 octobre 2019

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

N° DCM <b>38/2019</b>	<b><u>BUDGET COMMUNE 2019</u></b> <b><u>DECISION MODIFICATIVE N° 1</u></b>
--------------------------	---

Madame le Maire expose que cette décision modificative est proposée afin d'amortir des travaux réalisés en 2017 par le Syndicat Mixte Départemental d'Électricité des Vosges le long de la rue des Frères Mourot au compte 2041512 (Bâtiment et installation) suivants :

- ⇒ d'électrifications rurales extension Basse Tension  
pour un montant total de 11 030,44 €
- ⇒ d'enfouissement du réseau d'éclairage public  
pour un montant total de 24 276,30 €
- ⇒ d'enfouissement téléphonique  
pour un montant total de 12 275,74 €

ce qui représente un total à amortir arrondi à 47 580 € sur une durée de 15 ans.

Afin de commencer l'amortissement de ces travaux en 2019, il convient d'ouvrir les crédits budgétaires suivants :

**Dépenses de fonctionnement :**

Compte 6811 (Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles) : + 3 172 €  
023 - Virement à la section d'investissement : - 3 172 €

**Recettes d'investissement :**

Compte 28041512 (Bâtiment et installation) : + 3 172 €  
021 (Virement de la section de fonctionnement) : - 3 172 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

ACCEPTTE la décision modificative n° 1

N° DCM 39/2019	<b><u>DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET COMMUNE</u></b>
-------------------	---

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante, suite à la signature du procès-verbal de transfert entre la commune et la CAE Budget assainissement délégation de service public.

Il y a lieu de réajuster le budget Commune, se traduisant par les écritures suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses 617 Etudes et recherches: ..... - 78,00 €

Dépenses 6788 Autres charges exceptionnelles : ..... + 78,00 €

Section d'investissement

Dépenses 2031Frais d'études : ..... - 1 751,00 €

Dépenses 1068 Excédent de fonctionnement : ..... + 1 751,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

ACCEPTTEla décision modificative n° 2.

N° DCM 40/2019	<b><u>INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC ANNEE 2019</u></b>
-------------------	---

**Vu** le décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État.

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour, 1 abstention (Mme Marie-Paule MASSON) et 2 contres (MM. Anthony LANGEVIN et Julien POTHIER)

**DECIDE :**

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil pour l'année 2019,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.
- d'attribuer l'indemnité de Mme Sylvie DIEUDONNE, responsable de la Trésorerie EPINAL POINCARE, à hauteur de 50 % = 174,84 € brut.

Indemnité de conseil correspondant à 50 % = 174,84 € brut

174,84 € - 16,66€ (C.S.G – RDS – 1 %) = 158,18€ net

N° DCM 41/2019	<b><u>ONF – FORET COMMUNALE</u></b> <b><u>ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES ET DESTINATION DES PRODUITS</u></b>
-------------------	---

Suite à l'exposé de M. Nicolas HAYOTTE, Adjoint en charge de la forêt communale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**FIXE** comme suit la destination des produits des coupes des parcelles n<sup>os</sup> **5a, 6a (les Rappes), 9r (Fincieux) et 26 (Cuny)**

➤ **Vente en bloc et sur pied**

Concernant les parcelles n<sup>os</sup> **5a et 6a**, conformément à l'article 10 du Cahier des clauses générales des ventes de bois, la commune donne son accord pour que les rémanents de diamètre inférieur à 7 cm puissent faire partie de la vente des produits.

**MODIFIE** comme suit la destination des produits des coupes de la parcelle **10 (Pré Paqué)** figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2017 :

- **Vente des grumes façonnées** au cours de la campagne 2020/2021
- **Vente après façonnage en cession amiable de 80 stères environ** de petits bois à des habitants à un prix unitaire de 29,91 € H.T./stère au cours de l'exercice 2019/2020
- **Vente sur pied en cession amiable des autres produits** (houppiers et petits bois) à des cessionnaires au cours des exercices 2019 à 2021

**INFORMATIONS DIVERSES :**

**Rappel** de l'invitation du Conseil Départemental qui vous a été adressée le 24 octobre concernant la réunion de présentation du Plan Vosges ambitions 2021 le 12 novembre prochain à 19 H 00 à la Rotonde.

**CLETC** (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) - 2 réunions annoncées :

- jeudi 21 novembre à 18 H 00 à la faculté de droit (Mme le maire étant absente elle demande à M. Julien POTHIER (suppléant) de la remplacer
- mardi 3 décembre à 18 H 00 au centre des congrès

**Cérémonie des vœux**

Mme le Maire informe que la cérémonie des vœux aura lieu le 20 décembre prochain vers 18H00.

**Site Internet de la Commune**

M. Yvan RIVAT informe de l'avancement de son développement et espère qu'il sera bientôt ouvert.

**Mise à disposition de salles pour préparation des élections municipales**

M. Julien POTHIER demande si la salle communale peut être mise à disposition pour des réunions préparatoires et/ou réunions publiques en vue des futures élections municipales. Mme le Maire répond que la salle sera mise à disposition, en fonction des disponibilités, à tout candidat qui en fera la demande expresse. Toutefois, une attestation de responsabilité civile devra être remise par le demandeur.

Le prochain conseil municipal est fixé le **jeudi 12 décembre à 20h**

Fin de la réunion à 20 H38